

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs de LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015

ENCORE UNE FOIS...

Attention aux Charlatans

Périodiquement, nous mettons en garde nos adhérents contre les agissements de certains individus de passage, courtiers, démarcheurs ou soi-disant représentants de telle ou telle Maison — toujours inconnue dans nos régions — mais beaux parleurs, qui vont de village en village, de ferme en ferme, pour placer avantageusement leur marchandise... et font de nombreuses dupes.

Hélas ! nos avertissements sont loin d'être écoutés et nos conseils ne sont guère suivis. Il serait pourtant si simple d'éconduire poliment, mais fermement, ces inconnus, plus ou moins charlatans, qui vivent de la crédulité des cultivateurs et dont certains, parfois, usant d'un véritable abus de confiance, se disent choyés par notre Syndicat !

Combien recevons-nous ainsi de doléances, de confidences, timides, ou de véhémentes protestations de ceux qui se sont laissés prendre à telle mirifique opération de Bourse, à tel marché ou échange mirobolant, ou qui ont simplement cédé aux sollicitations trop pressantes d'un aimable inconnu — peut-être pour s'en débarrasser !

En veut-on un exemple ? Voici une lettre que nous venons de recevoir d'un de nos adhérents de Plessé :

« Je viens, comme membre actif du Syndicat Central, vous entretenir d'un fait peu banal. Depuis certains jours, un individu parcourt les campagnes et vend de toutes espèces de choses, en particulier des bâches pour machines agricoles ou autres et il a le singulier culot (pardonnez l'expression) de se réclamer de notre association. Il a réussi avec ce subterfuge à vendre pas mal de bâches dans la contrée, et ce qui est mieux, à moi-même. Il les vend, 1° qualité, 28 fr. 75 le mètre carré, ce qui évalue la dite bâche à 690 francs, six mètres sur quatre, le vais vous donner le nom de la Maison de ce singulier personnage, qui me paraît avoir fait dans le pays un véritable abus de confiance, méritant en nom, partout où il est passé, le nom du Syndicat Central.

Il me semble que cet individu devrait être poursuivi sérieusement. Voici l'adresse de la Maison : P... T..., à M... (Cantal). Voici, Monsieur le Directeur, ce que je livre à votre appréciation... »

Nous remercions vivement notre adhérent de nous signaler ce fait et de nous permettre de donner un nouvel avertissement, pour mettre en garde les autres cultivateurs.

On nous avait déjà signalé, il y a quelque temps, dans une autre commune, le passage d'un individu vendant des toiles à bâches aux gentils prix de 32 et 36 francs le mètre ! Et quelle qualité livrait-il encore pour ce prix ?... Mais pourquoi diable aussi leur faire confiance et leur passer commande les yeux fermés, alors que tous nos syndiqués peuvent voir, sur notre Bulletin, que les plus belles qualités de bâches en chanvre ou coton, ne dépassent pas le prix de 18 fr. ou 18 fr. 10 le mètre carré, tout confectionné, marque comprise. Pourquoi ne pas nous faire confiance et soutenir en même temps votre Syndicat, qui vous défend, plutôt que de risquer de vous faire rouler par des étrangers, de la plus belle façon, et malheureusement les exemples de ce genre abondent chez nous et dans les autres départements !

En ce qui concerne les engrais, ne nous signalait-on pas, l'autre jour, la vente, par un courtier, d'un engrais dosant 15 % d'acide phosphorique insoluble des phosphates et 12 % de potasse soluble eau du chlorure, au prix de 53 fr. les 100 kilos, alors que d'après cette teneur en éléments fertilisants, son prix ne devrait pas atteindre 40 francs.

Combien de cultivateurs se laissent aussi rouler dans certains achats de chaux ou amendements, à très faible teneur en carbonate, qu'ils paient cependant très cher. Combien aussi ont été dupes de courtiers en semences, qui leur ont vendu de soi-disant nouvelles variétés de blés, à noms ronflants et rendements mirifiques, ou encore des pommes de terre à 140 ou 150 fr. les 100 kilos... avec promesse de racheter la ré-

colte à un prix alléchant. Mais ils courent encore et retrouveront un nouveau truc demain. L'an dernier, nous signalions à cette place l'escroquerie d'un fameux courtier en toiles, qui fournissait des torchons à 14 fr. 50 le mètre, rien à payer d'avance, et qui s'engageait à fournir un « double » de graines de lin, pour semence, semence qui devait faire lever une belle récolte, qu'il s'engageait naturellement à racheter au prix de 2 fr. 50 environ le kilo tout arraché. Hélas ! les cultivateurs trop confiants ne virent jamais leur graine de lin, mais reçurent en bonne et due forme, une jolie traite de la Maison.

Pour les affaires financières, de Bourse, de placements de titres, avec des coupons devant rapporter du 6 ou 7 %, combien avons-nous reçu de confidences de braves gens qui se sont embarqués dans des affaires touchées, ou boiteuses, et qui écornèrent ainsi sérieusement leur pauvre petit capital.

Nous n'en finirions plus de citer tous les cas d'escroqueries, ou d'abus de confiance, qui signalent pareillement nos confrères, dans d'autres départements, et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes ! Tantôt il s'agit de semences, d'engrais nouveaux, de produits pour faire pousser, ou pour augmenter le rendement en lait des vaches. Tantôt ce sont des remèdes, ou des médicaments infallibles pour les animaux. Tantôt encore il s'agit de petits paquets, véritables découvertes de la chimie moderne, appelés à rendre des résultats extraordinaires... mais surtout profitables aux marchands.

Adjoignons une fois de plus nos adhérents à recourir à leur SYNDICAT, qui est là pour sauvegarder leurs intérêts. Et qu'ils sachent aussi que nul n'est autorisé à se présenter chez eux en notre nom, que nous n'avons ni voyageur, ni courtier pour visiter nos adhérents, en dehors de nos AGENTS LOCAUX, qui demeurent à poste fixe et que chacun connaît parfaitement dans sa commune.

R. FAIVRE.



FARINES PANIFIABLES : Le « Journal Officiel » du 13 décembre a publié un décret aux termes duquel est suspendue temporairement, et jusqu'à nouvel ordre, l'application des dispositions du décret du 27 septembre 1932, fixant le taux d'extraction des farines panifiables destinées à la consommation indigène.

IMPORTATIONS DE BLÉS : Au cours des quatre dernières campagnes, de 1928 à 1932, il est entré chez nous, en moyenne par année, 11.415.169 quintaux de blés exotiques et de blés nord-africains pour la consommation.

NOS FORÊTS : La France compte à peine 10 millions d'hectares de forêts, sur les 53 millions de sa superficie. La Gaule de Vercingétorix comprenait 50 % d'arbres. En 1872 ce chiffre était tombé à 15,50 %. De nos jours il s'est relevé à 18 % grâce à l'administration des Eaux et Forêts, au Touring-Club et à la Société de reboisement national.

AUX ETATS-UNIS, la crise agricole sévit avec intensité. Une pétition de la Conférence nationale des fermiers a été remise au Sénat, sollicitant une somme de 500 millions de dollars pour secourir les agriculteurs dans la détresse et demandant un moratoire pour les dettes agricoles, ainsi que l'annulation de tous les arriérés d'impôts.

LA VIANDE DE CHEVAL est utilisée depuis fort longtemps dans l'alimentation humaine. Les Gaulois s'en nourrissaient déjà. Ils tiraient habituellement du sang des veines de leurs chevaux pour le mêler avec du lait. C'était pour eux un mets délicieux.

Un Brin de Causette...



Allons, les amis, donnons terribles « deux sous pour la santé ». Achevons le nouveau timbre antituberculeux ! La joie de vivre ! Quand c'est qu'on pense avec deux méchantes sous, ajoutés à beaucoup d'autres, c'est belle œuvre dans notre

département, sauvant la vie à des dizaines et des dizaines de pauvres enfants, qui seraient condamnés autrement à disparaître...

La d'essuy y a, comme pour tout, des mesures curatives, pis des mesures préventives ; mais mieux vaut prévenir que guérir. Pour éviter le microbe, fallait être fort, robuste, sain de corps, faire de l'éducation physique et pis fallait, surtout de l'hygiène.

Nos savants, nos médecins, nos maîtres d'école ne prêcheront jamais trop qui faut être propre, sur soi et pis chez soi et qui faut pratiquer la règle de l'hygiène, qu'est ben pas compliquée que la règle de trois.

Hors de l'hygiène point de salut ! Vous qui croyez être hygiénique et qu'êtes point sot (n'allez pas comprendre à l'envers) vous pensez que vous remplissez tout les conditions et que vous êtes à l'abri ? — Ta, ta, ta ! D'abord vot' maison est p't'être n'en sur un terrain perméable, près d'un cours d'eau, au fond d'une vallée, ou ben sur une hauteur à tout les quatre vents, alors qui faut être à mi-temps et au soleil. Avez-vous pensé qui faut 75 mètres cubes d'air frais, par heure et par personne dans chacune des pièces de vot'maison et à des règles sévères pour l'éclairage et le chauffage ?

Et la nourriture dau, pensez quelle importance, surtout pour ceusses qui devant suivre un tas de régimes... Pour la boisson, y en a qui buvant de l'eau bouillie, rapport qui a pu de microbes, même qui se débarrassent avec pour pu de précautions.

Les règles d'hygiène disant, itou, qui fallait point avoir d'animaux chez soi : ni chiens, ni chats, ni singes, ni perroquets, ni serins, qui pouvant nous passer des parasites. Y parlant point des appareils de T.S.F., ni des belles-mères... Mais c'est probable parcequ'à ben d'autres dangers qui nous entourent.

Tenez, vous serrez la main à un ami, ou ben à un étranger ? Ren de pu dangereux. Savez-vous ou c'est qu'elle a passé cette main ? — Vous recevez de la monnaie, ou vous payez le Père Sceptre ? Avez-vous seulement pensé qui a des milliers de microbes, sur vos sales billets ou vos méchantes pièces ? — Vous lisez un livre, un journal, dans quelles mains qu'il a passé avant les vôtres. — Dans le chemin de fer, l'autobus, le tramway, le cinéma, partout où c'est que vous frottez d'autres humains, avez-vous pensé aux dangers qui vous menacent, aux microbes ou au manque d'hygiène ?

Et le baiser ? Ren de pu dangereux, comme de juste, puisque la bouche renferme tout plein de microbes, à commencer par celui là de la pneumonie. « Dont kiss mi » comme écrivent les Anglais au dessus des bécotements de leurs enfants ; autrement dit, en bon français : Ne m'embrassez pas ! C'est ben embêtant d'observer un règlement pareil, tout juste bon pour les célibataires... A force de vouloir trop nous rendre hygiénique, y finirait par nous faire attrapper la jaunisse, ou ben tourner en bourrique !

maître Jeannot

Importation des Chevaux et Bovins

L'Officiel publie : 1° Un arrêté admettant à l'importation les chevaux, les bovins et les ovins en provenance de Pologne ;

2° Un arrêté admettant à l'importation les chevaux et les bovins de Lettonie à destination de certains abattoirs ;

3° Un arrêté admettant à l'importation les bovins et les ovins d'Irlande à destination de certains abattoirs, ainsi que les viandes et produits animaux des espèces bovine et ovine en provenance d'Irlande.

Propagande du bon Cidre

L'Association Nationale pour la propagande du Bon Cidre s'est réunie le 7 décembre, sous la présidence de M. Gavin, au siège de l'Afefa, 12, rue de Milan, à Paris. L'objet de cette réunion du Conseil d'administration était de fixer, sur les rapports présentés par certains membres de l'Assemblée qui en avaient été spécialement chargés, les grandes lignes d'un programme de publicité ayant pour but le développement de la consommation du cidre.

Les frais que doit entraîner cette propagande seront couverts par une modeste attribution du crédit de perfectionnement de l'outillage national et par les contributions des intéressés.

Après audition des rapports détaillés de MM. Monticorne, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Normandie, et Lefas, sénateur d'Ille-et-Vilaine, président du Syndicat général des Cidres et fruits à cidre, l'Assemblée a décidé d'entreprendre une large campagne de propagande en faveur du cidre.

Il est toutefois évident que cette propagande ne portera des fruits utiles et durables qu'autant que les produits offerts à la consommation seront d'excellente qualité.

C'est pourquoi l'Assemblée a décidé d'encourager par un effort commun auprès des agriculteurs, la production du bon cidre.

Pour servir de base à ce travail, elle a commencé par définir (Le Bon Cidre) et a adopté, à cet effet, la définition proposée par M. Warcollier, directeur de la Station pomologique de Caen, et ainsi rédigée :

« Le bon cidre est un cidre bien fabriqué qui se transporte et voyage sans perdre ses qualités et qui plaît au consommateur. Un tel cidre doit toujours être franc de goût, bouquet, d'une belle couleur sable, aussi limpide et aussi alcoolique que possible.

« Le bon cidre doit renfermer au minimum 5 % d'alcool total et ne pas contenir plus de 1 gr. 5 d'acidité volatile par litre, c'est-à-dire plus de 1 gr. 5 d'acide acétique. »

C'est ce produit qu'il faut s'efforcer de fournir et c'est en sa faveur que sera entreprise la campagne publicitaire auprès du consommateur.

L'Association Nationale pour la propagande du bon cidre constituée sous le patronage de grands groupements : Syndicat général des Cidres et fruits à cidre, Association française pomologique, Confédération générale des Producteurs de fruits à cidre et Comité national du cidre, a décidé d'encourager et de développer les efforts déjà entrepris en vue d'améliorer la production du cidre. Par une propagande bien comprise poursuivie avec la collaboration du Comité pomologique de Bretagne, du Syndicat de la Marque d'origine « Pays d'Auge » et de tous les groupements régionaux et locaux, on attirera encore davantage l'attention des agriculteurs sur la nécessité de sélectionner les bonnes variétés de pommes, de profiter des nouveaux progrès réalisés tant par la science que par la technique moderne pour améliorer les procédés de fabrication du cidre.

La production d'une boisson de qualité nécessite l'établissement d'un contrôle dont l'organisation a été envisagée. La création de nouvelles marques d'origine et de garantie pour les cidres produits, a été également prévue.

L'Association Nationale pour la propagande du bon cidre a accepté avec beaucoup d'intérêt la proposition de M. Augé-Laribe, secrétaire général de l'« AFEA » de mettre les services de l'Association qu'il dirige à sa disposition pour l'exécution du programme de publicité et de propagande envisagé. Ce travail d'exécution s'exercera sous la direction et le contrôle constant de l'Association.

Grâce à la méthode adoptée, il sera possible de réduire au minimum les frais de gestion des crédits utilisés et de coordonner les efforts de l'Association avec ceux entrepris en faveur des autres grandes productions nationales.

En vue de favoriser le contrôle de l'exécution du programme établi, une Commission de six membres, composée de MM. Gavin, président, Lefas, Remond, Molinier, Loisanec et Monticorne a été nommée. Cette Commission se tiendra en contact étroit

avec l'« AFEA », donnera toutes directives sur la préparation et l'exécution du programme de publicité dont l'approbation sera soumise à l'Assemblée.

L'Association Nationale pour la propagande du bon cidre a donc effectué un travail des plus intéressants et des plus utiles, qui sera certainement suivi de résultats considérables dont bénéficiera la production cidricole française.

Cet effort sera accueilli favorablement par tous ceux qui s'intéressent à cette si importante production et nous pensons que les producteurs, industriels, commerçants, et les consommateurs eux-mêmes tiendront par leur adhésion et l'attribution de cotisations qui peuvent être versées dès maintenant au compte de chèques postaux de l'Association Nationale du bon cidre (Chèques Postaux Paris N° 15.15) à s'associer et à contribuer au succès de cette entreprise d'intérêt national.

L'Association du bon cidre a son siège social : 12, rue de Milan, à Paris.

Le Concours Général Agricole de Paris

Le Concours général agricole aura lieu en 1933, à Paris (Parc des Expositions de la Ville de Paris, Porte de Versailles) du lundi 13 au dimanche 19 mars 1933.

Il comprendra :

1. Un concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine, porcine et caprine, et d'animaux gras des espèces bovine, ovine et porcine ; un concours de porcs gras abattus et de volailles grasses ; un concours beurrier ; un concours de chiens de berger.

2. Un concours de produits de laiterie, de produits agricoles et horticoles, de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie.

Les déclarations des exposants, établies sur des formulaires tenus à la disposition du public dans les bureaux du ministère de l'Agriculture, et de toutes les Préfectures, devront être adressées :

1. A la Préfecture, avant le 15 janvier 1933, pour les vins, cidres, poirés et eaux-de-vie ;
2. Au ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture, 3e bureau) ;
3. Avant le 25 janvier 1933, pour les produits et les animaux (sauf ceux du concours beurrier) ;
4. Avant le 10 février 1933, pour les animaux du concours beurrier.

EXPOSITION INTERNATIONALE D'ANIMAUX DE BASSE-COUR ET PRODUITS AGRICOLES

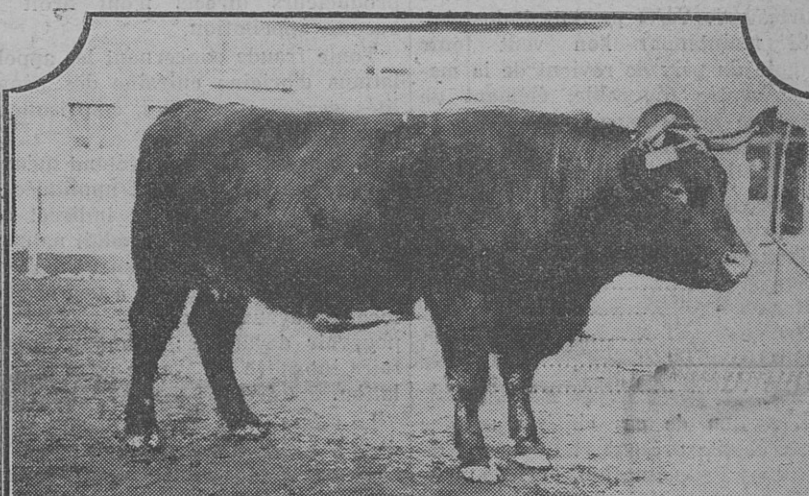
La 66^e Exposition internationale de coqs, poules, canards, oies, dindons, lapins, pigeons, matériel d'élevage et animaux à fourrures, organisée par la Société centrale d'Aviculture de France, reconnue d'utilité publique, aura lieu à Paris, du 16 au 21 février prochain. Cette manifestation est la plus importante du continent.

La clôture des engagements est fixée au 31 décembre 1932. Le programme est à la disposition des éleveurs et des amateurs, au siège social de la Société centrale d'Aviculture de France, 34, rue de Lille, Paris (7^e).

Pour détruire les Chenilles des choux

On peut combattre les chenilles des choux avec du sureau. A cet effet, on prend une grosse poignée de jeunes pousses de sureau de 40 à 50 centimètres de longueur, on les trempe dans une marmite remplie d'eau et l'on fait bouillir le tout pendant une vingtaine de minutes. Cette ébullition prolongée donne un jus noirâtre auquel on ajoute de l'eau froide en quantité égale. Avec le liquide refroidi on asperge à l'arrosage les plantes atteintes de chenilles. Celles-ci, dès qu'elles sont touchées, se détachent des feuilles et meurent.

Au Concours d'Ancenis



EN HAUT : « GALAVERNE », vache Maine-Anjou, née le 9 mars 1929, 1^{er} prix de la 2^e section, à Ancenis, à M. Vincent Auguste, Lépinette, Varades (Loire-Inférieure).

EN BAS : « FLORAMY », taureau de 4 ans ½, 1.300 kilos, 15 fois primé, très bonne origine laitière, fils de « Vorace », plusieurs fois championne, contrôlée à 32 litres de lait. A M. Yves Le Gouais, la Barre-David, Saint-Sulpice-des-Landes (Loire-Inférieure).

LIRE EN 2^e PAGE
LE PALMARES DU CONCOURS D'ANCENIS

Pour manger du bon Pain et mieux nourrir nos Animaux

L'abaissement du prix du blé a posé des problèmes nouveaux, aussi bien pour l'industrie que pour l'agriculture et l'élevage.

La consommation du pain avait sensiblement diminué et il est à croire que si l'on nous rendait l'excellent pain d'avant-guerre, nous en mangerions davantage. Certains disent que ce serait au détriment de notre santé, et la Faculté, une fois de plus, va sans doute être appelée à se prononcer sur ce sujet brûlant. Il s'agit de savoir en somme si le pain bis fabriqué avec les farines blanches au-delà de 70 % est plus nutritif et plus sain que le pain blanc des farines blanches à un taux inférieur et si le taux actuel fixé à 66 % présente des avantages ou des inconvénients pour les consommateurs que nous sommes tous, et aussi pour la race.

Les puissants intérêts qui sont en jeu font que l'opinion peut être aisément trompée. Il ne s'agit rien moins, en effet, que de substituer un système de broyage et de nettoyage à un autre pour lequel on a déjà fait de grands frais d'installation. L'industrie s'adaptera assez facilement à ces transformations et dans tous les cas les petits moulins qui, autrefois, étaient nombreux et prospères et que l'après-guerre a ruinés, pourraient se reconstituer. Le retour à la liberté commerciale, la suppression des restrictions dans la vente du pain achèveraient de nous rendre le bon pain à bon marché.

Au point de vue de l'hygiène, il apparaît clairement à tout esprit non prévenu, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir l'analyse, que la farine pure et le pain apprêtés se défendent d'eux-mêmes. Si la ration humaine exige des matières minérales, des matières protéiques, des matières grasses et des vitamines, ce que personne ne conteste, ces substances sont suffisamment abondantes dans les aliments que nous mangeons en même temps que le pain. La bonne constitution des peuples anglo-saxons qui se nourrissent avec un minimum de pain, en est une preuve. Et nul n'ignore d'autre part que dans la fabrication

des farines bisées il est aisé de faire entrer des produits qui seraient mieux à leur place dans la ration des animaux.

Il semble donc que rien ne s'oppose sérieusement, au point de vue de la santé humaine et de l'avenir de la race, aux mesures que le Gouvernement a déjà prises ou compte prendre pour favoriser la consommation du blé par sa transformation en bonne farine d'une part et en bon son d'autre part, sans aller, jusqu'à la transformation en alcool qui, dans l'état actuel des choses, ne serait par une opération favorable.

La hausse des céréales secondaires et des farines blanches à un taux inférieur et si le taux actuel fixé à 66 % présente des avantages ou des inconvénients pour les consommateurs que nous sommes tous, et aussi pour la race.

Mon collègue de l'Olse, M. Barbat, dans une excellente étude publiée par l'« Agriculture Nouvelle » du 29 octobre, a indiqué, d'après Kellner, que le son normal, au taux de blutage actuel, contient environ 120 grammes de matière azotée protéique par kilo, alors que l'avoine n'en contient que 80, le maïs et l'orge 66. De plus, il contient des phosphates et joue un rôle rafraîchissant bien connu des agriculteurs. Il convient plus particulièrement aux vaches laitières et aux jeunes veaux, mais peut entrer dans toutes les rations, même pour la volaille et les lapins. Il en faut peu toutefois pour l'espèce porcine qui, on le sait, a au moins ceci de commun avec l'espèce humaine, qu'elle digère difficilement la cellulose.

La valeur nutritive de son varie évidemment avec son origine. En moyenne, cette valeur exprimée en unités fourragères, est représentée par 1 kilo ½ quand l'orge est représenté par 1 kilo et le maïs par 0,6 à 0,7. Les équivalences moyennes seront à peu près les suivantes :

1 kilo d'orge équivaut à 1 kilo 500 de son, à 0 kilo 900 de maïs ou de tourteaux, à 1 kilo 100 d'avoine et à 1 kilo 400 de recoupes.

Aux cours actuels de ces produits,

Les prix de revient de 100 unités fourragères sont les suivants :

Pour le son, à 45 fr. les 100 kilos, 1 k. 500 x 45.....	67 50
Pour la recoupe, 50 fr. les 100 kilos, 1 k. 400 x 50.....	70 »
Pour l'orge récoltée, à 75 fr. les 100 kilos, 1 k. x 75.....	75 »
Pour l'orge achetée, à 80 fr. les 100 kilos, 1 k. x 80.....	80 »
Pour le maïs, à 90 fr. les 100 kilos, 0 k. 9 x 90.....	81 »
Pour le tourteau d'arachide, à 85 fr. les 100 kilos, 0 k. 9 x 85.....	76 50
Pour le tourteau de lin, à 80 fr. les 100 kilos, 0 k. 9 x 80.....	72 »
Pour le tourteau de son, à 75 fr. les 100 kilos, 0 k. 9 x 75.....	67 50
Pour l'avoine, à 75 fr. les 100 kilos, 1 k. 1 x 75.....	82 50

Il résulte de cette comparaison que le plus cher des produits par rapport à sa valeur nutritive, c'est l'avoine ; mais en ce qui la concerne, il faut tenir compte de ses propriétés spéciales pour l'espèce chevaline, qu'il est difficile de chiffrer.

L'orge et le maïs viennent ensuite ; il faut aussi tenir compte de la valeur de l'orge comme aliment rafraîchissant et de celle du maïs comme teneur en matière grasse.

Le son est le moins cher, avec le tourteau de Soja, produit industriel. Si maintenant l'on veut tenir compte du prix de revient de la matière azotée digestible, élément de première importance quand on veut établir les rations, voici comment se classent les divers aliments :

Tourteau de Soja.....	1 87
Tourteau d'arachide.....	2 10
Tourteau de lin.....	2 80
Son.....	3 75
Recoupe.....	4 16
Avoine.....	9 36
Orge.....	11 36
Maïs.....	12 37

L'examen de ces chiffres montre l'intérêt que présentent les issues de blé dans l'alimentation, avec la nouvelle mouture qui, il faut l'espérer, trouvera des défenseurs non seulement parmi les consommateurs de bon pain et parmi les éleveurs, mais aussi parmi les agents des fraudes.

Un journaliste factieux proposait récemment de donner la bonne farine blanche aux animaux et de fabriquer du pain avec les issues puisque l'on croit si facilement à la valeur nutritive de l'enveloppe du grain de blé pour l'espèce humaine. Les minotiers ne sont sans doute pas si mal intentionnés et ils ont le plus grand intérêt à ménager la santé de ceux qui les font vivre d'une manière si large. Mais, dans l'espèce, il ne semble pas qu'en renversant cette proposition, c'est-à-dire en mangeant le pain blanc et en donnant le reste à nos bêtes nous fassions une opération désavantageuse.

G. JAGUENAUD.

CONFERENCE SUR L'OCTOZONE

Le nombre des agents chimiques mis à la disposition de la thérapeutique augmente chaque jour, et dans cet arsenal de médicaments on n'en avait découvert aucun encore dont les propriétés soient telles qu'il puisse être employé avec un égal succès dans le traitement d'un grand nombre de maladies. Au contraire, il était bien établi qu'à chaque temps, et presque à chaque individu convenait un remède qui devait être préféré à tout autre. Cette différenciation extrême des méthodes et des agents thérapeutiques offrait des incertitudes graves et multiples. La science médicale semblait ne plus entrevoir l'existence autrefois admise d'un remède quasi-universel à toutes les souffrances physiologiques des hommes — tout au moins à celles provoquées par une infection microbienne ou une déficience de l'organisme.

Un fait nouveau a éclaté : la découverte par un physicien français, M. Eugène Hoyer, d'un gaz qu'il a appelé octozone, puissamment radio-actif et doué de propriétés bactéricides et régénératrices de la cellule vivante.

M. Ledac, ingénieur, ancien élève de Polytechnique, professeur à l'Ecole centrale de Lyon, et M. le docteur Doz, de la Faculté de Lyon, ont exposé, au cours d'une conférence donnée mercredi dernier au Théâtre Gratin de Nantes, les caractéristiques physico-chimiques et médicales de cette nouvelle découverte française.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, câbles enroulés tous les mètres, 1^{re} de corde à chaque coin, ou cordes à coulisses sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras..... 10 80
Lin et Jute : vert gras..... 11 55
Lin : vert gras..... 12 60

Chaux : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 13 65

N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 25

N° 3 vert gras..... 17 50

N° 4 vert gras..... 18 »

Coton : A vert gras..... 12 90

B vert gras..... 14 70

C vert gras..... 16 30

D vert gras..... 18 10

Passez les commandes au Syndicat. Ne pas oublier d'indiquer l'inscrip-tion, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Appellations d'origine

Tout récoltant qui entend donner à son vin une appellation d'origine est tenu de l'indiquer dans sa déclaration de récolte.

Après, il serait trop tard.

Car, si un récoltant n'ayant pas fait de déclaration avec appellation d'origine, demandait à la régie d'en faire figurer une sur le titre d'expédition accompagnant la marchandise, ce récoltant s'exposerait à de sévères pénalités.

Peut-on revendiquer une appellation quelconque avec n'importe quel vin ?

Non. Pour qu'un vin ait droit à une appellation d'origine régionale ou locale, il faut qu'il provienne de cépages et d'une aire de production consacrés par des usages locaux, loyaux et constants.

Par « aire de production », il faut entendre les communes ou parties de communes propres à produire le vin de l'appellation.

Les vins provenant d'hybrides producteurs directs n'ont droit à aucune appellation. Toute fraude concernant les appellations d'origine entraîne des pénalités graves : amendes, emprisonnement, affichage.

Toute personne qui prétend qu'une appellation d'origine est appliquée à son préjudice direct ou indirect ou contre son droit, à un produit naturel ou fabriqué et contrairement à l'origine de son produit, ou à des usages locaux, loyaux et constants, peut se pourvoir devant les tribunaux pour faire interdire l'usage de cette appellation.

Le même droit appartient aux Syndicats. L'action est portée devant le tribunal civil du lieu d'origine du produit dont l'appellation est contestée.

La déclaration d'appellation d'origine doit être, à peine de nullité, faite en même temps que la déclaration de récolte.

Elle entraîne le paiement d'une taxe de cinq centimes par hecto, pour frais de publicité.

Le récoltant peut revendiquer l'appellation pour tout ou partie de sa récolte.

Toute appellation d'origine faite conformément à la loi est valable tant qu'elle n'est pas contestée devant les tribunaux.

Il peut y avoir intérêt à obtenir judiciairement une délimitation en provoquant une action de contestation. L'avantage essentiel de l'appellation d'origine, c'est de valoriser la production d'une région réputée ou d'un cru renommé et de permettre la répression des fraudes.

En outre, les vins pourvus d'une appellation d'origine sont dispensés de l'indication du degré.

Ils peuvent être exonérés de certaines contraintes légales ou réglementaires. Mais la multiplication arbitraire ou artificielle des appellations d'origine se retournerait contre les viticulteurs. Car le commerce est obligé de tenir des comptes distincts pour chaque appellation. Il se refuserait à acheter des vins qui auraient des appellations injustifiées.

La loi du 4 juillet 1931 fait une distinction entre les diverses appellations d'origine.

Il y a d'abord les appellations acquises, en vertu de la présomption légale inscrite à l'article 24 de la loi du 6 mai 1919. Ce sont : le Champagne, le Bénédictin, la Clairette de Die, le Bordeaux, et les eaux-de-vie de Cognac et d'Armagnac. Il y a ensuite les appellations revendiquées avant le 1^{er} janvier 1926. Pourquoi cette date ? Jamais les « requérants des appellations d'origine » n'ont pu la justifier.

Pour ce second groupe d'appellations, on a prévu un maximum de 40 hectolitres à l'hectare, au-dessus duquel les avantages réservés aux vins à appellations par la loi du 4 juillet 1931 (1), ne joueraient plus.

Ainsi, les Bordeaux ou les Clairettes de Die peuvent s'offrir des rendements de 60 hectos à l'hectare sans être défavorisés.

Tandis que les Bourgogne ou les Anjou ne peuvent pas se permettre un rendement supérieur à 40 hectos, sans rentrer dans le droit commun.

(1) Dispense de blocage et dispense de toute distillation obligatoire.

La IX^e Foire-Concours d'Ancenis

LE CONCOURS DES VINS REMPORTE UN PLEIN SUCCES ET CONFIRME, UNE FOIS DE PLUS, L'EXCELLENTE QUALITE DES MUSCADETS, PINOTS ET GAMAYS DE LA VALLEE DE LA LOIRE.

Grâce aux efforts persévérants du Comité d'Initiative, présidé par M. Milan, et du Syndicat Viticole, la Foire-Concours d'Ancenis remporte chaque année un légitime succès. Il est vrai que le Muscadet des coteaux de la Loire — dont la réputation n'est plus à faire et qui peut rivaliser avec nos meilleurs crus du département — attire un grand nombre de visiteurs, d'acheteurs, d'amateurs de bons vins, qui y trouvent également d'excellents Pinots, ou des Gamays très fruités. Il y a en a pour tous les goûts et ceci fait honneur à nos vigneronnes de cette riche et belle région ancienne, où l'union la plus étroite et la parfaite entente règne entre tous.

On lira, ci-dessous, les noms des lauréats de dimanche dernier, que nous sommes heureux de féliciter — doublement fiers et heureux, puisqu'ils appartiennent tous à notre grande famille syndicale — mais nous tenons auparavant à remercier M. le docteur Bousseau, maire d'Ancenis, les membres du Comité d'Initiative et les Administrateurs du Syndicat Viticole et Agricole de la région, si bien présidé par M. de la Roche-Macé, de leur charmant accueil à notre égard, du plaisir et de l'honneur qu'ils nous ont fait en nous invitant à cette belle manifestation viticole.

PALMARES

Hors concours, objet d'art offert par le Comité d'Initiative d'Ancenis. M. Bourdeau Armand, Saint-Géréon.

MUSCADETS. — 1^{er} prix, M. Langlais, d'Ancenis, médaille d'or offerte par M. de la Ferrière, député ; 2^e prix, Mlle Belon, Le Cellier, médaille d'or offerte par la Chambre de Commerce de Nantes ; 3^e prix, M. Perraud Jacques, d'Ancenis, médaille de bronze offerte par M. de la Roche-Macé, président du Syndicat viticole d'Ancenis ; 4^e prix, MM. Cathelinai frères, d'Ancenis, médaille de bronze offerte par M. de Landemont, président du Comité agricole d'Ancenis ; 5^e prix, M. Athimon Auguste, Le Cellier, médaille d'or offerte par M. Bureau, président du Conseil d'arrondissement ; M. Toulance Etienne, Saint-Géréon, 1^{re} mention honorable ; 2^e mention honorable ; M. Goulet Jean, d'Oudon, 3^e mention honorable ; M. Brion Pierre, d'Ancenis, 4^e mention honorable ; M. Mallet, de Mauves, 4^e mention honorable.

PINOTS. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon, médaille d'argent offerte par M. le Dr Bousseau, maire d'Ancenis ; Mme Chailloux, de Varades, mention honorable.

GROS PLANTS. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, de Saint-Géréon, médaille de bronze offerte par MM. les Sénateurs de la Loire-Inférieure ; M. David Jean, d'Oudon, mention honorable ; Mme Chailloux, de Varades, mention honorable.

MAVOISIES. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon, médaille de bronze offerte par M. le Dr Peltier, conseiller général ; M. Aubron Pierre, d'Ancenis, mention honorable ; M. Toulance Etienne, Saint-Géréon, 2^e mention honorable ; M. Goulet Jean, d'Oudon, 3^e mention honorable ; M. Brion Pierre, d'Ancenis, 4^e mention honorable ; M. Mallet, de Mauves, 4^e mention honorable.

Prix d'honneur, objet d'art offert par le Comité d'Initiative d'Ancenis. M. Langlais Henri, d'Ancenis.

LOIRE-INFÉRIEURE

MUSCADETS. — 1^{er} prix, M. Langlais, d'Ancenis, médaille d'or offerte par M. de la Ferrière, député ; 2^e prix, Mlle Belon, Le Cellier, médaille d'or offerte par la Chambre de Commerce de Nantes ; 3^e prix, M. Perraud Jacques, d'Ancenis, médaille de bronze offerte par M. de la Roche-Macé, président du Syndicat viticole d'Ancenis ; 4^e prix, MM. Cathelinai frères, d'Ancenis, médaille de bronze offerte par M. de Landemont, président du Comité agricole d'Ancenis ; 5^e prix, M. Athimon Auguste, Le Cellier, médaille d'or offerte par M. Bureau, président du Conseil d'arrondissement ; M. Toulance Etienne, Saint-Géréon, 1^{re} mention honorable ; 2^e mention honorable ; M. Goulet Jean, d'Oudon, 3^e mention honorable ; M. Brion Pierre, d'Ancenis, 4^e mention honorable ; M. Mallet, de Mauves, 4^e mention honorable.

PINOTS. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon, médaille d'argent offerte par M. le Dr Bousseau, maire d'Ancenis ; Mme Chailloux, de Varades, mention honorable.

GROS PLANTS. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, de Saint-Géréon, médaille de bronze offerte par MM. les Sénateurs de la Loire-Inférieure ; M. David Jean, d'Oudon, mention honorable ; Mme Chailloux, de Varades, mention honorable.

MAVOISIES. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon, médaille de bronze offerte par M. le Dr Peltier, conseiller général ; M. Aubron Pierre, d'Ancenis, mention honorable ; M. Toulance Etienne, Saint-Géréon, 2^e mention honorable ; M. Goulet Jean, d'Oudon, 3^e mention honorable ; M. Brion Pierre, d'Ancenis, 4^e mention honorable ; M. Mallet, de Mauves, 4^e mention honorable.

honorables ; M. Toulance Etienne, Saint-Géréon, mention honorable.

VINS ROUGES. — GAMAYS. — 1^{er} prix, M. Guindon Stanislas, de Saint-Géréon, médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Nantes ; MM. Cathelinai, d'Ancenis, et Sauvatre Jean, d'Ancenis, mention honorable.

OTHELLOS. — M. Guindon S., de Saint-Géréon, 1^{re} mention honorable ; M. Rousseau Jules, d'Ancenis, 2^e mention honorable.

HYBRIDES ROUGES. — 1^{er} prix, M. Lureau Ferdinand, Ancenis, médaille d'argent offerte par M. Collin, conseiller d'arrondissement ; M. David Jean, d'Oudon, mention honorable ; M. Langlais Henri, d'Ancenis, mention honorable.

MAINE-ET-LOIRE

MUSCADETS. — 1^{er} prix, M. Honoré Chauvin, de Bouillé, médaille d'or offerte par M. de Saint-Pern, conseiller général ; 2^e prix, M. Joseph Toulance, de Champcoceaux, médaille d'argent offerte par le Syndicat d'Initiative de Nantes ; Mention honorable : M. Léandre Aubert, La Varenne ; M. Dominique Guillon, de Bouillé ; M. Pierre Poilane, de Bouillé.

PINOTS. — 1^{er} prix, M. Raymond Blachez, de Montjean, médaille d'or offerte par M. Raoul de Saint-Pern ; Mention honorable : M. Léandre Aubert, La Varenne.

GROS-PLANTS. — Mention honorable : M. Léandre Aubert, La Varenne.

VINS ROUGES. — GAMAYS. — Mention honorable, M. Godefroy, de Champcoceaux.

CABERNETS. — Mention honorable : M. Raymond Blachez, de Montjean.

HYBRIDES ROUGES. — 1^{er} prix, M. Léandre Aubert, médaille d'or, offerte par le Syndicat d'Initiative de Nantes ; 2^e prix, M. Francis Guille, de St-Florent-le-Vieil, médaille d'argent offerte par le Syndicat d'Initiative de Nantes ; 1^{re} mention honorable, M. Louis Terrien, de Drain ; 2^e mention honorable, M. J. Moreau, de Drain ; Mention honorable, M. Renou, de Liré.

Un vin d'honneur réunit ensuite officiels et exposants dans la grande salle du premier. M. J. Pothier offre les remerciements du Comité d'Initiative à tous les exposants et à tous ceux qui ont contribué au succès de la Foire. M. le Maire félicite le Comité pour l'intelligent effort accompli malgré la crise, puis M. de la Ferrière félicite à son tour les organisateurs et les vigneronnes. Il préconise une liaison entre nos syndicats professionnels et le Parlement et rend hommage à notre Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest, à ses actifs dirigeants, MM. Gauthier et Paul Garnier, puis leva son verre au Syndicat Viticole de la région d'Ancenis.

Concours Cantonal du Comice Agricole d'Ancenis et Concours des Bovins Maine-Anjou

Lundi 12 décembre eurent lieu, sur le vaste Champ de Foire d'Ancenis, deux intéressants Concours : celui du Comice Agricole cantonal d'Ancenis, présidé par M. Henri de Landemont, réservé aux espèces chevalines et bovines et celui des Reproducteurs Maine-Anjou, organisé par M. Delhommeau, l'actif secrétaire général de la race Maine-Anjou, de Châteaun-Thierry. Ces concours, qui réunirent de forts lots d'animaux, attirèrent un grand nombre de visiteurs et d'éleveurs de la région.

Concours Agricole d'Ancenis

Taureaux sans dent. — 1^{er} prix, M. Guillon, La Coterie, Rocheblanche, 75 fr. et une médaille offerte par M. le Ministre de l'Agriculture ; 2^e, M. Berthelot, Pouille-les-Coteaux, 60 fr. ; 3^e, MM. Biotteau frères, La Planchette, 40 fr., ex-aequo, M. Chauvat, La Fouquière, 40 fr. ; 4^e, M. Blin, Rond-Buisson, Saint-Herblon, 25 fr. ; 5^e, M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 20 francs.

Taureaux de 2 à 6 dents. — 1^{er} prix, M. Blin, Rond-Buisson, Saint-Herblon, 100 fr. et une médaille offerte par la Société des Agriculteurs de France ; 2^e, M. Cerisier, Le Petit-Bois, Saint-Herblon, 75 fr. ; 3^e, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 70 fr. ; 4^e, M. Cerisier, Le Bois-Vert, Saint-Herblon, 50 fr. ; 5^e, M. Esnault, La Châtellerie, Ancenis, 30 francs.

Vaches. — 1^{er} prix, M. Nau Francis, La Gilarderie, Ancenis, 110 fr. et une médaille offerte par MM. les Sénateurs de la Loire-Inférieure ; 2^e, M. Guillaumeau, La Jourdonnière, de Mésanger, 100 fr. et une médaille offerte par le C. I. ; 3^e, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 85 fr. ; 4^e, M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 70 fr. ; 5^e, M. Nau Francis, La Gilarderie, Ancenis, 55 fr. ; 6^e, M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 45 fr. ; 7^e, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 35 fr.

Genisses sans dent. — 1^{er} prix, M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 80

fr. et une médaille offerte par la Société des Agriculteurs de France ; 2^e, M. Epoudry Jean, Ancenis, 60 fr. ; 3^e, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 20 fr. ; 4^e, M. Epoudry Jean, Ancenis, 15 francs.

2 dents. — 1^{er} prix, M. Guillaumeau Alexandre, La Jourdonnière, Mésanger, 80 fr. et une médaille offerte par la Société des Agriculteurs de France ; 2^e prix, M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 75 fr. ; 3^e prix, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 40 fr.

4 dents. — Prix unique, M. Cruau, Saint-Joseph, Mésanger, 45 fr.

Prix offerts par le Syndicat d'élevage de la race Maine-Anjou.

Taureaux. — M. Blin, Rond-Buisson, Saint-Herblon, 100 fr. ; M. Esnault Joseph, La Châtellerie, Ancenis, 100 fr.

Vaches. — M. Nau Francis, La Gilarderie, Ancenis, 100 fr.

Lot d'ensemble. — M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 70 fr. ; M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 30 fr.

Poulinières. — 1^{er} prix, M. Guillaumeau Alexandre, La Jourdonnière, Mésanger, 125 fr. et une médaille offerte par le comte H. de Landemont ; 2^e prix, M. Menet Joseph, La Maurière, Ancenis, 100 fr. ; 3^e prix, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 75 fr.

Poulinières non suitées. — Hors programme : 1^{er} prix, M. Epoudry Jean, Ile-Verte, Ancenis, 50 fr. ; 2^e prix, M. Guérin, la Bourde, Mésanger, 30 fr.

Pouliches de 2 ans. — 1^{er} prix, M. Guérin Pierre, Mésanger, 125 fr., médaille de la Société des Agriculteurs de France ; 2^e prix, M. Hardy Julien, La Baimboire, Oudon, 100 fr., médaille de la Société des Agriculteurs de France ; 3^e prix, M. Renaut Pierre, La Préviotière, Mésanger, 90 fr. ; 4^e prix, M. Bricaud, Belle-Vue, Rocheblanche, 75 fr. ; 5^e prix, M. Mortier, La Gallicrerie, Mésanger, 60 fr. ; 6^e prix, MM. Biotteau frères, La Planchette, Ancenis, 40 fr. ; 7^e prix, M. Menet, La Maurière, Ancenis, 30 fr. ; 8^e prix, MM. Biotteau frères, La Planchette, Ancenis, 25 fr.

Pouliches d'un an. — 1^{er} prix, M. Hardy, La Baimboire, Oudon, 100 fr., médaille offerte par M. de la Ferrière, député ; 2^e prix, M. Esnault Joseph, La Châtellerie, Ancenis, 75 fr.

Concours de Reproducteurs Maine-Anjou

Première catégorie : Mâles (1^{re} section). — 1^{er} prix : M. Oucry, La Botterie, Trans-sur-Erdre, 250 fr. et une médaille offerte par le Syndicat d'Initiative de Nantes ; 2^e, M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille, 225 fr. ; 3^e, M. Laine, de Mouzelle, 150 fr. ; 4^e, M. Hode Louis, de Varades, 140 fr. ; 5^e, M. Branchereau, de Riallé, 125 fr. ; 6^e, M. Malinge Louis, de Varades, 100 fr. — Prix supplémentaires : M. Cosson P., de Mau-musson, 50 fr. ; M. Boré, La Chapelle-Saint-Florent, 50 fr.

Mâles (2^e section). — 1^{er} prix : M. Le Gouais Y., Saint-Sulpice-des-Landes, 300 fr. et médaille offerte par M. le Comte de la Poteze ; 2^e, M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille, 250 fr. ; 3^e, M. Vincent A., de Varades, 200 fr. ; 4^e, M. Malinge, de Varades, 150 fr. ; 5^e, M. Renaut Pierre, de Mésanger, 100 fr. — Prix supplémentaires : M. Esnault Joseph, d'Ancenis, 50 fr. ; M. Martin, de Riallé, 50 fr. ; M. Blin Joseph, Saint-Herblon, 50 fr. ; M. Cerisier Jean, de Saint-Herblon, 50 fr.

2^e Catégorie : Femelles. — 1^{er} prix : M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille, 250 fr. et une médaille offerte par M. Athimon ; 2^e, M. Vincent, de Varades, 200 fr. ; 3^e, M. Malinge L., de Varades, 150 fr.

Femelles (2^e section). — 1^{er} prix : M. Vincent A., de Varades, 250 fr. et une médaille offerte par le Syndicat d'Initiative de Nantes ; 2^e, 3^e et 4^e prix : M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille, 225 fr. ; 5^e, M. Vincent, de Varades, 200 fr. ; 6^e, M. Malinge, de Varades, 150 fr.

Femelles (3^e section). — 1^{er} prix : M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille, 250 fr. et médaille offerte par M. Gauthier, sénateur ; 2^e, M. Esnault Eugène, de Riallé, 225 fr. ; 3^e, M. Vincent, de Varades, 200 fr. ; 4^e, M. de la Ferrière, ex-aequo, M. Malinge, de Varades, 150 fr. ; 5^e, M. Vincent, de Varades, 160 fr. — Prix supplémentaire : M. Vincent, de l'Épinay, 50 fr.

Championnat : Mâles. — Médaille offerte par M. de la Ferrière, député ; M. Y. Le Gouais, Saint-Sulpice-des-Landes.

Championnat : Femelles. — Médaille offerte par M. de Rougé, sénateur, Président du Syndicat de la race Maine-Anjou ; M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille.

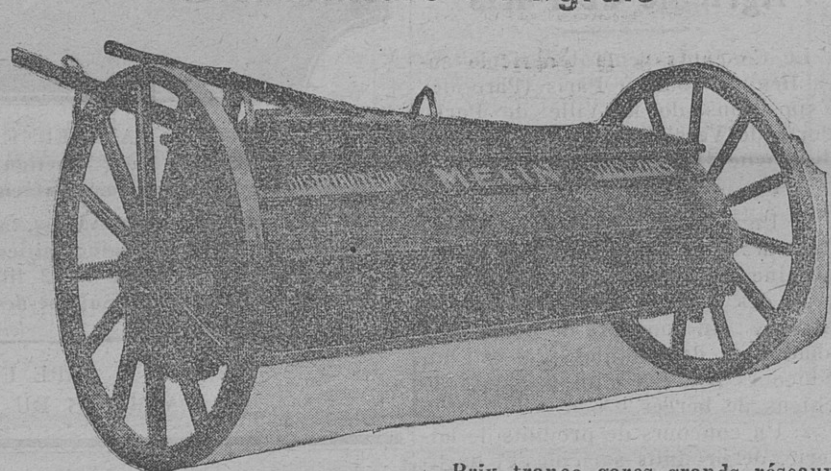
Médaille d'argent offerte par M. de la Roche-Macé, vice-président de la Société Maine-Anjou ; M. Vincent A., de Varades.

Prix d'ensemble : Médaille de vermeil offerte par M. Angebault, conseiller d'arrondissement ; M. de la Ferrière, Saint-Mars-la-Jaille.

Médaille d'argent offerte par M. de la Roche-Macé, vice-président de la Société Maine-Anjou ; M. Vincent A., de Varades.

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage : 1^{re} 50... 1.940 fr.
— 2^e 75... 1.970 »
— 3^e 100... 2.000 »

Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A chevalier, sans table.

Avec lame de 500 m/m... 435 fr.
— 600 m/m... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et chevalier pour sciage en long et en travers, fabrication parfaite ; gros succès :
Avec lame de 500 m/m... 530 fr.
— 600 m/m... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :
Avec lame de 500 m/m... 630 fr.
— 600 m/m... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à chevalier et table :

Avec lame de 500 m/m... 500 fr.
— 600 m/m... 560 fr.

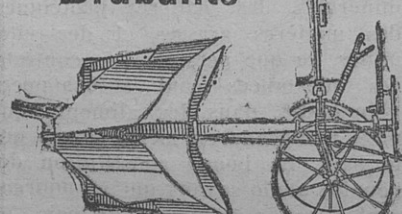
Pour poulies fixe et folle et débrayage, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix :

Diamètre 500 m/m... 80 fr.
— 550 m/m... 105 fr.
— 600 m/m... 125 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Brabants



Nous consulter au Syndicat.

Cultivateurs

<

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 12 Décembre 1932

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
			1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra	1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra
Bœufs.....	3.476	3.300	7 30 6 20 5 » 8 20	4 38 3 40 2 50 5 08
Vaches.....	1.738	1.600	7 10 5 60 4 40 8 40	4 25 3 08 2 20 5 37
Taureaux.....	456	430	6 » 5 10 4 70 6 60	3 60 2 80 2 35 4 10
Neaux.....	1.678	1.600	10 » 7 70 6 20 12 »	6 » 4 38 3 40 7 45
Moutons.....	14.324	14.100	16 60 11 10 8 60 18 20	8 30 5 20 3 78 9 10
Porcs.....	2.174	2.174	11 44 10 70 7 58 11 42	7 80 7 50 5 30 8 »

Du Jeudi 15 Décembre 1932

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
			1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra	1 ^{re} qual. 2 ^e qual. 3 ^e qual. extra
Bœufs.....	1.700	1.600	7 20 6 10 4 90 8 40	4 32 3 35 2 45 5 02
Vaches.....	850	800	7 00 5 50 4 30 8 30	4 20 3 02 2 15 5 30
Taureaux.....	280	260	5 80 4 70 4 50 6 40	3 48 2 70 2 25 3 95
Neaux.....	1.888	1.800	10 00 7 90 6 20 12 10	6 00 4 38 3 40 7 50
Moutons.....	6.761	6.600	16 20 10 70 8 10 17 80	8 10 5 02 3 65 8 90
Porcs.....	1.601	1.601	10 86 10 42 7 42 11 42	7 60 7 30 5 20 8 00

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.670. — Maine-et-Loire, 250; Sarthe, 215; Mayenne, 340; Loire-Inférieure, 230; Deux-Sèvres, 215; Vienne, 55; Vendée, 285.
VEAUX : 1.678. — Maine-et-Loire, 100; Sarthe, 310; Mayenne, 40; Loire-Inférieure, 40; Indre-et-Loire, 70; Vendée, 20.
MOUTONS : 15.259. — Sarthe, 80; Mayenne, 70; Loire-Inférieure, 60; Deux-Sèvres, 290; Vienne, 810; Vendée, 85; étrangers, 1.242.
PORCS : 2.114. — Maine-et-Loire, 210; Sarthe, 250; Mayenne, 10; Loire-Inférieure, 390; Indre-et-Loire, 80; Deux-Sèvres, 40; Vienne, 40.

La Défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest à la Chambre des Députés

Le groupe de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni le 7 décembre 1932, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire.

Assistaient à cette réunion : MM. Cochet (Cher), Emile Faure, Louis Proust (Indre-et-Loire), Besnard-Ferron, Mauger (Loir-et-Cher), Jean Zay (Loiret), Le Cour Grandmaison, de Juigné, de la Ferronnays (Loire-Inférieure), Cointreau, de Grandmaison, Rolland (Maine-et-Loire), Tranchand (Vienne).

M. Proust a mis ses collègues au courant de l'activité du groupe pendant les vacances parlementaires. Il a notamment rendu compte des démarches faites par lui et par M. Garnier, secrétaire général de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, auprès des Ministres de l'Agriculture et du Commerce.

Puis M. Garnier a donné des indications sur la récolte et le marché des vins dans les départements du Bassin de la Loire. Il a montré, en tenant compte, par exemple, des renseignements recueillis avec le plus grand soin par M. Depardon, directeur de la Station œnologique de Blois, que la qualité des vins de la dernière récolte dans l'Allier, le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et la Sarthe, était bien supérieure à ce qu'on aurait pu espérer au début des vendanges de 1932.

Mais il n'a pas caché la gravité latente du danger qui menace notre vignoble, en raison même de la menace des importations étrangères et de l'accroissement continu de la production algérienne.

Il a donné des indications précises sur les inconvénients des accords commerciaux conclus avec l'Espagne et le Portugal.

Après échange de vues sur cette question, le groupe a chargé son président, M. Louis Proust, d'intervenir à la tribune dans le plus bref délai. Il a mandaté MM. de Grandmaison (Maine-et-Loire) et Proust (Indre-et-Loire) pour intervenir dans la discussion des projets ratifiant les accords commerciaux intéressant la viticulture.

M. Garnier a ensuite montré les difficultés d'un règlement équitable

CENTRE DE TRAITEMENTS

par l'OCTOZONE
NANTES, 18, Rue Lafayette

« La Maison de l'Agriculture » et « Le Palais des Vins »

La Fédération Nationale des Producteurs de légumes et fruits nous communique :

Trente millions de francs, votés l'an dernier par le Parlement, pour subventionner l'Agriculture en détresse, n'ont nullement relevé la situation matérielle de ces Agriculteurs auxquels nos Parlementaires veulent bien porter un si grand intérêt.

Ces 30 millions ont disparu, comme tant d'autres, sous le voile épais d'une « enquête agricole », faite par des Commissions choisies parfois en dehors des compétences.

Pour ma part, je suis fixé sur la valeur illusoire des travaux de celles-ci par ceux-là mêmes qui eurent à en assurer la centralisation.

20 autres nouveaux millions sont encore consacrés par le Parlement à l'Agriculture, sous la rubrique : « Organisation des débouchés — Exportations Agricoles », au moment précis d'une politique de contingents-outanciers entre Nations les plus voisines.

Des Commissions d'étude et des Comités techniques ont fixé les grandes lignes du programme devant servir de base à leurs travaux et une première répartition a été faite à ces quatre Comités, selon leur nature :

- Comité de propagande en faveur du vin et du raisin..... 2.115.000
- Comité de propagande en faveur de la production animale..... 5.250.000
- Comité de propagande en faveur de la production végétale..... 5.580.000
- En vue de la propagande en général ?..... 1.050.000

Total..... 13.995.000
Solde disponible..... 6.005.000

Il a été bien entendu, dans les intentions du législateur, que ces subventions ne seraient accordées qu'aux seuls groupements professionnels et collectifs poursuivant, sur l'ensemble du territoire National, soit directement, soit avec la collaboration de groupements régionaux, des buts d'intérêt général, à l'exclusion de ceux qui défendent les intérêts commerciaux de leurs adhérents.

Combien y a-t-il de groupements remplissant ces conditions ? Des centaines, à Paris et en Province, ont cette prétention erronée d'être plus qualifiés qu'un autre pour représenter et défendre telle profession de l'Agriculture. Certains osent impunément laisser entendre avoir l'exclusivité de la représentation, de l'organisation et de la défense de l'Agriculture en général.

Hélas, il y a belle lurette que les paysans avisés ne leur font plus confiance.

Ce qui est plus exact, c'est que tous convoitent l'héritage des 20 millions alloués par l'équipement national et faute de soldats, des Etats-Majors, hâtivement rassemblés, ré pondront présent le jour de la distribution.

Il serait puéril, au temps de crise financière que nous traversons, de continuer un pareil gaspillage de l'argent d'autrui, au nom de l'Agriculture. La générosité du Gouvernement restera vaine et sans effet palpable, tant qu'il pratiquera aveuglément la politique des subventions annuelles à des groupements qui produiront des efforts dispersés et sans contrôle.

Quelle belle et féconde propagande ne ferait-on pas en créant à Paris, dans un immeuble national bien situé, la « Maison de l'Agriculture » et le « Palais des vins de France, réunis ».

L'OCTOZONE
guérit la MÉTRITE

Encouragements à la Culture du Châtaignier

La Commission Départementale du Châtaignier s'est réunie à la Préfecture le 6 décembre et a fixé ainsi qu'il suit le prix de cession de ses plants :

- Plants Châtaignier indigène
- Plants provenant de la pépinière départementale du Gâtine : 1 et 2 ans..... 6 fr. le cent (ces plants sont en très petite quantité).
- Plants provenant des pépinières Perrau, Leclerc et Clémot, de Montrevaux : 1 an semis hauteur environ 10/20..... 6 fr. le cent 2/3 ans semis, beau choix, hauteur environ 30/80..... 9 50 le cent 2/3 ans semis choix fort, hauteur environ 80/150..... 13 80 le cent Plants très forts, genre baliveaux..... 18 fr. pièce

B — Plants « Tamba » essence japonaise (ces plants ont été obtenus dans les pépinières Perrau par semis de châtaignes achetées au pays basque. Ils sont réfractaires à la maladie de l'encercle).

- 1 an..... 60 fr. le cent
- 2 ans..... 100 fr. —
- 3 ans, hauteur 2 m., très corsés..... 150 fr. —

Baliveaux (en très petit nombre)..... 17 fr. pièce

Ces prix s'entendent emballage gratuit, mais port ad.

Ils constituent une prime des plus intéressantes à la plantation.

Ses ressources ayant été réduites très sensiblement, la Commission se réserve d'arrêter les livraisons dès que ses fonds seront épuisés.

Les planteurs ont donc intérêt à formuler leurs demandes d'urgence. Elles seront servies dans l'ordre de leur arrivée, mais dans les limites rappelées ci-dessus.

Elles devront être remises ou adressées, accompagnées de leur montant, au trésorier de la Commission du Châtaignier. (Préfecture de Nantes, 2^e Division, n° 23.)

Pour les DEPRESSIONS ORGANIQUES L'OCTOZONE

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les bidons de 25 et 50 litres sont facturés 25 et 30 fr., et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 170 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

Pour Machines Agricoles :

	Par 180 k.	50 L.	25 L.
Demi-fluide.....	3 20	3 60	4 »
Epaissie.....	3 30	3 70	4 10
P ^r cylindre vapeur.....	4 50	4 90	5 30
Pour Mouvements.....	3 40	3 80	4 20
P ^r Transmissions.....	3 20	3 60	4 »
P ^r Moteur Electr.....	4 20	4 60	5 »
P ^r Moteur Diesel.....	4 20	4 60	5 »

Pour écremeuses :

Demi-blanche.....	4 10	4 50	4 90
Blanche pure.....	4 60	5 »	5 40

Pour Moteurs et Autos :

Très fluide (Ford).....	3 90	4 30	4 70
Fluide, 1/2 fluide.....	4 20	4 60	5 »
1/2 épaisse.....	4 40	4 80	5 20
Epaissie.....	4 70	5 10	5 50

Huile Noire épaisse pour boîtes de vitesses.....

4 »	4 40	4 80
-----	------	------

Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure. A demi-fluide et B. B. demi-épaisse.....

7 40	7 80	8 20
------	------	------

Huile de ricin pure.....

8 »	8 40	8 80
-----	------	------

La Vie Syndicale

St-Michel-Chef-Chef

Dimanche 18 décembre, à 11 h. 15, à l'issue de la grand-messe, réunion syndicale. Conférence agricole par MM. R. Faivre et de Dreux. Questions diverses.

Saint-Viaud

Dimanche 18 décembre, à 3 heures de l'après-midi, à l'ORPHELINE LERAY, conférence agricole par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat.

Electrifications Rurales

Des Conférences sur l'Electrification rurale auront lieu le Dimanche 18 Décembre :

- A PAULX, Salle de la Mairie, à 8 h. 45.
- A FRESNAY-EN-RETZ, Salle de la Mairie, à 11 heures.

Cartes Syndicales pour 1933

Nous venons d'établir les nouvelles cartes syndicales pour 1933. Ces cartes sont de couleur jaune. Elles donnent droit à des remises spéciales dans différentes Maisons de Commerce.

Tous nos adhérents doivent recevoir leur carte nominative en échange de la cotisation annuelle de 10 fr.

Comme l'an dernier, les cartes syndicales seront toutes présentées PAR LA POSTE. Nous en commencerons le recouvrement dès les premiers jours de décembre et prions nos adhérents de leur réserver bon accueil.

Nous les en remercions par avance.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

87. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel Blanc 4986, 5409 ; Couderc 13 ; Seibel Rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 6005, 7053, 8745, 8748, 8916 ; Baco Rouge, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. Authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur à la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

208. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

216. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-Luce (L.-L.).

220. — A vendre, jeunes reproducteurs mâles, race Maine-Anjou, meilleure origine, prix abordables. Ecrire à Mme Neuve Sauterjeau, Le Pallet (L.-L.).

221. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire). Offrent plants de vignes

grefés et hybrides nouveaux ; 10 pommiers, tige 2 mètres, 0°10 à 0°12 de tour, 185 fr. ; 0°08 à 0°10, 140 fr. ; 10 pommiers sur cognassier, 50 francs. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

226. — Viticulteurs propriétaires, pour vos nouvelles plantations, plantez les six meilleures variétés d'Hybrides connues dans notre région : Seibel blanc 880, 4986 ; Baco 22 A ; rouge 4643, 5455 ; Baco N° 1.

Dispose également de plants greffés : Gros lot de Cinq-Mars, Gros plant, etc., ainsi que Noah, Gaillard, Othello, Auxerrois, Seibel et arbres fruitiers. Prix franco sur demande à M. Chesneau, horticulteur-pépiniériste, La Bernerie (L.-L.).

229. — A vendre, plants de vigne, Hybrides producteurs racinés des meilleures variétés : Seibel blanc n° 880, 4986, 5409, 6468 ; Seibel rouge 4643, « Le Roi des Noirs », 5455, 5437, 5487, etc. ; Baco rouge n° 1 et blanc n° 22 A ; Berthille Seyve 450 et 2862 « Le Commandant » ; Couderc ; Gaillard.

COMBIEN AVEZ-VOUS PRESENTE DE NOUVEAUX ADHERENTS AU SYNDICAT ?

Si vous voulez une

ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE

garantie malgré la pluie...

chez **CAILLOCE**

10, Rue Crébillon — NANTES

Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 18 décembre. — Orvault

Lundi 19. — La Boissière-du-Loir, Couffé, Vieilleville, Nozay, Pont-château, Varades.

Mardi 20. — Frossay, Mouais, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 21. — Montbert, Doulon, Plessé, Vigneux, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 22. — Grandchamp-des-Fontaines, Plessé, Savenay, Ancenis, La Chapelle-Hautin, Cordemais.

Vendredi 23. — Le Pellerin, Saint-Nazaire, Clisson, Paulx.

Samedi 24. — Moisdon-la-Rivière.

L'OCTOZONE

guérit la SCIATIQUE

Si vous voulez

des fourrages plus

abondants,

plus riches en

acide phosphorique,

de plus grande

valeur nutritive

pour vos

animaux,

épandez du

Superphosphate

de chaux.

A LOUER, à Haute-Goulaine, pour la

Toussaint 1933, une ferme 5 hect., terre

et pré, 1 hect. 1/3 très bonnes vignes

Colombier et Muscadet. 5 ans à moitié

fruitier, S'adr. à M. HALBERT, à Haute-

Goulaine.

lard ; authenticité garantie à 100 % ; notice descriptive et prix-courant franco. S'adresser M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

250. — A vendre : 1^{er} Charrue à bras, cinq usages ; 2^e Plants fraisiers excellentes variétés. S'adresser au Syndicat.

253. — A vendre, plants racinés, 1^{er} choix : Seibel Rouge 4643, Seibel blanc 4995, Baco rouge N° 1, Baco blanc 22 A ; authenticité garantie. M. Corneteau, propriétaire-viticulteur, à Bellefontaine, Paulx (L.-L.).

254. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1933, commune de Sainte-Luce, une ferme d'environ 4 hectares. S'adresser à M. Pineau, greffier, à Carquefou (L.-L.).

255. — A louer, tenue maraîchère de deux hectares au moins, avec service d'eau, à 10 kilomètres de Nantes, près gare. S'adresser au Syndicat.

256. — A louer, très belle ferme de 24 hectares, à Vertou, près-terres, vignes, vaste logement. S'adresser Daniel Baillargeau, 79, quai de la Fosse, Nantes.

258. — Porcs race Craonnaise pure. Reproducteurs et porcelets à vendre toute l'année. Jeunes vaches et taureaux Maine-Anjou, origine garantie. M. Leroyer Henri, au Fougeray, Cossé-le-Vivien (Mayenne).

259. — A vendre, un fort brabant double, roues hautes, grand dégauchement, convient pour fort harnais, défonçage ; poids 240 kilos environ, en bon état. S'adresser au Syndicat.

260. — A vendre, au plus offrant, beau renard de l'année, approvisé ; pressé. Gouvello, Sarzeau (Morbihan).

DEMANDES

121. — On demande à acheter d'occasion un fusil genre Hammerless, en bon état, calibre 10 ou 20.

123. — On demande ménage, pour traire et soigner les vaches. S'adresser au Syndicat.

124. — Jeune homme, 18 ans, appartenant à une excellente famille, demande place maison bourgeoise pour conduire auto et service de maison. S'adresser au Syndicat.

125. — Jeune homme sérieux demande place jardinier chez maraîcher ou maison bourgeoise. S'adresser au Syndicat.

126. — On demande en confiance, jument de trait, très franche de collier, douce (même occasion), dire âge, taille au moins 1 m. 60, et prix, et aussi une grosse pouliche de six mois. S'adresser La Sennardière Gorges.

127. — Homme, célibataire, demande place jardinier, agriculteur, ou maison bourgeoise. Très bonnes références. Libre janvier 1933. S'adresser au Syndicat.

COMBIEN AVEZ-VOUS PRESENTE DE NOUVEAUX ADHERENTS AU SYNDICAT ?

Si vous voulez une

ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE

garantie malgré la pluie...

chez **CAILLOCE**

10, Rue Crébillon — NANTES

Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 18 décembre. — Orvault

Lundi 19. — La Boissière-du-Loir, Couffé, Vieilleville, Nozay, Pont-château, Varades.

Mardi 20. — Frossay, Mouais, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 21. — Montbert, Doulon, Plessé, Vigneux, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 22. — Grandchamp-des-Fontaines, Plessé, Savenay, Ancenis, La Chapelle-Hautin, Cordemais.

Vendredi

Prix-Courant

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sans variation.

Alimentation du Bétail

Drisesures de Riz..... 75 »
Farine de Manioc..... 96 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 85 »
Issues de riz..... 70 »
Remoulage de fèves (sacs 75 kilos)..... 60 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay..... 60 »

LE TITAN (au cours)
Farine alimentaire pour porcs et lapins..... 60 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay..... 60 »
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé..... 60 »
Tourteaux d'Arachide «Armor»..... 85 »
Mais pour volailles (quantité importante, nous consulter)..... 90 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 60 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin
ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucrass » N° 1... 72 »
— « Sucrass » N° 2... 60 »
ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 92 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucrédanés, avoine, tourteaux)..... 94 »
ALIMENTATION DES PORCS
Optima pour engraissement des porcs..... 89 »
Optima pour porcelets et truies..... 142 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph en pris à l'usine..... 60 »
ALIMENTATION DES BŒUFS
VACHES ET VEAUX
Optima lait vert..... 70 »
Optima lait vert..... 115 »
Optima lait rouge..... 120 »
Optima pour engraissement des bœufs..... 93 »
Optima veaux élevage rouge..... 102 »
Les 100 kilos logés..... 84 »
Optima veaux élevage vert..... 84 »
Les 100 kilos logés..... 84 »
Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos..... 14 »
Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins
Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Grande Pondeuse..... 120 »
Farine de viande alimentaire..... 165 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Coquilles huîtres broyées..... 55 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou..... 60 »

Aliments mélassés
Mélasse Say..... 78 »
Son mélassé Say..... 86 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes..... 60 »

Aviculture de l'Ouest
Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 135 »
Provende « LAPOX » pour lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieure..... 225 »
— Viande extra..... 225 »
Coquilles huîtres..... 60 »
Sur wagon départ Nantes..... 60 »

Provendeine
Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.
Charbons
Nous consulter.
Huiles Comestibles
Etablissements H. de la Tuillaye
HUILE D'OLIVE
Par estagnon de 5 litres..... 47 50 (logés franco gare).
Par estagnon de 10 litres... 91 » (logés franco gare).
HUILE « LA DELICATE »
5 litres, La Délicate, logés franco gare, 31 fr.
10 litres, La Délicate, logés franco gare, 58 fr. 50.
5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 25 fr. 25.
10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 49 fr. 50.
28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 102 fr.

POMMES DE TERRE DE SEMENCE
Les meilleures semences sont celles qui viennent du Finistère. Le Comité de Vertou qui, chaque année, en fait venir de grosses quantités nous offre de profiter de ses marchés en cours d'exécution. Il est nécessaire de faire venir des wagons complets de cinq ou dix mille kilos en sacs de 50 kilos. Ce groupement de commandes peut être fait par nos Agents et nos Sections Locales.
Ces pommes de terre d'origine authentique et bien sélectionnées, choisies chez les meilleurs fermiers des environs de Quimper, donnent à tous ceux qui les ont employées depuis dix ans des suppléments de rendements remarquables.
Nous pouvons fournir soit la Ronde Jaune ou l'Industrie à 40 francs logée, départ Quimper; soit la Saucisse Rouge de Bretagne, à 50 fr. départ. Le port pour la Loire-Inférieure, par wagon de 5 ou 10 tonnes, revient de 7 à 9 francs environ par 100 kilos.
Nous engageons vivement nos Agents et Sections locales à faire des groupements de ces excellentes semences de première qualité.

Savon
Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 255 »
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.
Savon Croix d'Or extra pur, 72 % huile..... 260 »
Les 100 k., départ Nantes.

Sulfate de Cuivre
Anglais..... 150 »
Français..... 145 »
Ces prix s'entendent au détail par 100 kilos départ Nantes. Pour quantité importante, nous consulter.

Chemin de Fer Paris à Orléans de l'Etat et du Midi
VOYAGES CIRCULAIRES
A ITINÉRAIRES FACULTATIFS
Toutes les gares des réseaux de Paris à Orléans, de l'Etat et du Midi, délivrent tout voyageur, sur demande préalable, des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour voyages circulaires de 500 kilomètres de parcours minimum sur les dits réseaux.
L'itinéraire, qui doit être établi par le voyageur lui-même, doit ramener ce dernier à son point de départ initial; le voyage peut comporter des solutions de continuité dans le parcours par fer.
Validité, — 30, 45 ou 60 jours, suivant la longueur du voyage, avec faculté de prolongation de moitié.
Faculté d'arrêt.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares des trois réseaux intéressés; à l'Agence P. O., 124, boulevard des Capucines, et à l'Agence P. O., 126, boulevard Raspail; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris; aux Agences de Voyages.

PRINCE SAUF VARIATIONS
Les 100 kil. logés
Royaume Jaune..... 80 »
Royaume Kidney..... 80 »
Esterling..... 75 »
Idéal..... 75 »
Early Rose..... 80 »
Dekko Muzard..... 80 »
Hollande Jaune..... 80 »
Flucke Saint-Malo..... 65 »
Belle de Juillet..... 70 »
Ronde Jaune..... 57 »
Abondant de Montvilliers..... 73 »
Pin de Sibérie..... 73 »
Sautoise de Bretagne..... 73 »
Bleue Précoce..... 67 »
Industrie..... 57 »
Chardon..... 57 »
Institut de Beauvais..... 65 »
Géante Sans Parcelle..... 57 »
Autres variétés nous consulter.
Les prix ci-dessus s'entendent aux 100 kilos logés départ Bretagne.
Nous pouvons fournir, d'autre part, de la Ferme Expérimentale d'Avril (M.-et-L.), les variétés : Jaune ronde ou Industrie et Institut de Beauvais, variétés saines, de gros rapport, au prix de 65 francs les 100 kilos logés, en tubercules triés, ou à 75 francs les 100 kilos en tubercules calibrés, départ Maine-et-Loire. S'adresser au Syndicat.

Grains et Farines
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 15 décembre.
Farine de froment..... 155 »
Blé nouveau, moralement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre..... 103 »
Blé ancien, base 76 kil., l'hectolitre..... 105 »
Avoine grises du nord..... 80 »
Avoines bigarrées..... 77 »
Sarrasin Bretagne..... 85 »
Sarrasin Loire-Inférieure..... 88 »
Orge indigène..... 75 »
Orge Maroc..... 57 »
Son bonne fabrication..... 62 »
Son Plata (Saint-Nazaire)..... 62 »
Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages
On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 194 »
Paille d'orge en bottes..... 195 »
Paille d'avoine en bottes..... 190 »
Foin, les 500 kilos..... 185 à 200 »

Cours du Bétail
Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 9 décembre
On cote le demi-kilo :
VEAUX : 471, 1^{re} qualité, 5 à 6 fr.; 2^e qual., 4 à 5 fr.; 3^e qual., 3 à 4 fr.
BŒUFS : 46, 1^{re} qualité, 3 à 3,50; 2^e qual., 2,50 à 3 fr.; 3^e qual., 1,50 à 2,50. Derrière : 1^{re} qualité, 4,75 à 4,75; 2^e qual., 2,75 à 3,75; 3^e qual., 1,75 à 2,75.
MOUTONS : 310, 1^{re} qualité, 7 à 8 fr.; 2^e qual., 6 à 7 fr.; 3^e qual., 4 à 6 fr.
AGNEAUX : Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED
BŒUFS : Plus bas, 1,50; plus haut, 4,75. Prix moyen, 3,12.
VEAUX : Plus bas, 1,50; plus haut, 4,50. Prix moyen, 3,12.
MOUTONS : Plus bas, 4 fr.; plus haut, 8 fr.; prix moyen, 6 fr.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 14 décembre.
Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0,75. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri blanc, les six, 5 fr. — Choux, les 12, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1,50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2,50. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 4 fr. — Navets, la botte, 0,50. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 1,50. — Oignons, le kilo, 1,50. — Pommes, le kilo, 1,50 à 2,50. — Pissenlits, le kilo, 2,50 à 4 fr. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Poires, le kilo, 5 à 8 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Scorsonères, le paquet, 2 fr.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Paris, 14 décembre.
POMMES DE TERRE. — Affaires réduites à leur plus simple expression, la consommation paraissant préférer le légume frais. Le Midi ne fait que quelques rares achats, tandis que certaines régions comme le Loiret parais-

NOS MERCURIALES

Grains et Farines
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 15 décembre.
Farine de froment..... 155 »
Blé nouveau, moralement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre..... 103 »
Blé ancien, base 76 kil., l'hectolitre..... 105 »
Avoine grises du nord..... 80 »
Avoines bigarrées..... 77 »
Sarrasin Bretagne..... 85 »
Sarrasin Loire-Inférieure..... 88 »
Orge indigène..... 75 »
Orge Maroc..... 57 »
Son bonne fabrication..... 62 »
Son Plata (Saint-Nazaire)..... 62 »
Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages
On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 194 »
Paille d'orge en bottes..... 195 »
Paille d'avoine en bottes..... 190 »
Foin, les 500 kilos..... 185 à 200 »

Cours du Bétail
Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 9 décembre
On cote le demi-kilo :
VEAUX : 471, 1^{re} qualité, 5 à 6 fr.; 2^e qual., 4 à 5 fr.; 3^e qual., 3 à 4 fr.
BŒUFS : 46, 1^{re} qualité, 3 à 3,50; 2^e qual., 2,50 à 3 fr.; 3^e qual., 1,50 à 2,50. Derrière : 1^{re} qualité, 4,75 à 4,75; 2^e qual., 2,75 à 3,75; 3^e qual., 1,75 à 2,75.
MOUTONS : 310, 1^{re} qualité, 7 à 8 fr.; 2^e qual., 6 à 7 fr.; 3^e qual., 4 à 6 fr.
AGNEAUX : Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED
BŒUFS : Plus bas, 1,50; plus haut, 4,75. Prix moyen, 3,12.
VEAUX : Plus bas, 1,50; plus haut, 4,50. Prix moyen, 3,12.
MOUTONS : Plus bas, 4 fr.; plus haut, 8 fr.; prix moyen, 6 fr.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 14 décembre.
Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0,75. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri blanc, les six, 5 fr. — Choux, les 12, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1,50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2,50. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 4 fr. — Navets, la botte, 0,50. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 1,50. — Oignons, le kilo, 1,50. — Pommes, le kilo, 1,50 à 2,50. — Pissenlits, le kilo, 2,50 à 4 fr. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Poires, le kilo, 5 à 8 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Scorsonères, le paquet, 2 fr.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Paris, 14 décembre.
POMMES DE TERRE. — Affaires réduites à leur plus simple expression, la consommation paraissant préférer le légume frais. Le Midi ne fait que quelques rares achats, tandis que certaines régions comme le Loiret parais-

sent accentuer leurs offres. Les cours sont plutôt faibles, sauf en rose. Les hollandais se raréfient.
On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Royale d'Orléans, 32; Parisienne du Loiret, 25; Hénaud Loiret, épissée; Saucisse rouge de Bretagne, grosses trites, 36 à 38; toutes venantes, 32 à 34; du Loiret, 35 à 36; du Poitou, 36 à 38; Flucke Bretagne, 30 nominal; Yonne, 32 à 33; Fin de siècle Bretagne, 22; Sarthe, 22 à 23; Loiret, 22 à 24; Carstelingen Hénaud, 22 à 24; Loiret, 29 à 30; Idol Nord, 23 à 24; Etiole du Nord du Loiret, 35; d'Eure-et-Loir, 29 à 30; Early Sarthe, 34 à 35; de Touraine, 32 à 33; Rosa Ardennes, Meuse, Sarthe, 35 à 38; Côtes-du-Nord, 35 à 38; Morbihan, 42 à 45; Loiret-Cher, 35 à 36; Industrie Nord, 22 à 23; Géante de Bretagne, 19 à 20; Maerker Seinel-Oise, 21 à 22; Wolthimann, 20.

CAROTTES. — Peu de marchandise et cours très fermement orientés. On cote aux 100 kilos sur wagons départ, marchandise logée : Poitou, 25; Nord, 25; Anjou, 25; Yonne, 30 à 35; Meaux, 50; Luc, 28; Loiret, 35; Saint-Omer, 40.

NAVETS. — Marché presque nul. On cote de 20 à 25, toutes provenances.

OIGNONS. — Tendances du marché très incertaines. Peu de marchandise, marchandise logée : Poitou, 25; Nord, 25; Anjou, 25; Yonne, 30 à 35; Meaux, 50; Luc, 28; Loiret, 35; Saint-Omer, 40.

VEAUX. — 471, 1^{re} qualité, 5 à 6 fr.; 2^e qual., 4 à 5 fr.; 3^e qual., 3 à 4 fr.
BŒUFS : 46, 1^{re} qualité, 3 à 3,50; 2^e qual., 2,50 à 3 fr.; 3^e qual., 1,50 à 2,50. Derrière : 1^{re} qualité, 4,75 à 4,75; 2^e qual., 2,75 à 3,75; 3^e qual., 1,75 à 2,75.
MOUTONS : 310, 1^{re} qualité, 7 à 8 fr.; 2^e qual., 6 à 7 fr.; 3^e qual., 4 à 6 fr.
AGNEAUX : Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED
BŒUFS : Plus bas, 1,50; plus haut, 4,75. Prix moyen, 3,12.
VEAUX : Plus bas, 1,50; plus haut, 4,50. Prix moyen, 3,12.
MOUTONS : Plus bas, 4 fr.; plus haut, 8 fr.; prix moyen, 6 fr.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 14 décembre.
Artichauts, les 12, 15 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0,75. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri blanc, les six, 5 fr. — Choux, les 12, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1,50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2,50. — Endives, le kilo, 4 fr. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 4 fr. — Navets, la botte, 0,50. — Noix, le kilo, 5 fr. — Oseille, le kilo, 1,50. — Oignons, le kilo, 1,50. — Pommes, le kilo, 1,50 à 2,50. — Pissenlits, le kilo, 2,50 à 4 fr. — Poireaux, la botte, 2 fr. — Poires, le kilo, 5 à 8 fr. — Radis, les 12, 4 fr. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Scorsonères, le paquet, 2 fr.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Paris, 14 décembre.
POMMES DE TERRE. — Affaires réduites à leur plus simple expression, la consommation paraissant préférer le légume frais. Le Midi ne fait que quelques rares achats, tandis que certaines régions comme le Loiret parais-

Cidre, 130 à 135 fr. la barrique, droits en sus.
Beurre en gros, 13 fr.; détail, 17 à 18 fr. œufs, 8 à 9 fr. la douz. Vieilles poules, 28 à 32 fr.; gros poulets, 30 à 35 fr.; moyens, 20 à 25 fr.; petits, 15 à 20 fr.; canards, 28 à 30 fr.; pintades, 36 à 40 fr.; pigeons, 10 à 12 fr.; le tout à la couple. Lapins, 10 à 15 fr. pièce; à la couple, 22 à 25 fr.; levrauts, 14 à 20 fr.; lapins de garenne, 6,50 à 7,50.
Bœufs et taureaux, 2,75 à 3,15 le kilo; vaches, 2,50 à 2,70; veaux, 2 à 2,20 la livre; porcs gras, 6,50 à 7 fr. le kilo; porcs maigres, 300 à 400 fr.; porcs de lait, 150 à 200 fr. pièce.

PAIMBEUF
Farine, 162 à 164 fr.; blé, 103 à 105 fr.; avoine, 77 à 79 fr.; blé noir, 80 à 82 fr.; son, 55 à 58 fr. Foin, les 500 kilos, 104 à 106 fr.; paille, 105 à 108 fr.
Poulets, 27 à 38 fr.; canards, 34 à 38 fr.; pigeons, 10 à 12 fr.; lapins, 17 à 24 fr.; lièvres, 27 à 28 fr.; perdreaux, 8 à 9,50; lapins de garenne, 7 à 9 fr.; beurre, 15 à 15,50 le kilo; œufs, 9,50 à 10 fr. la douzaine.
Bœufs gras, le kilo sur pied, 2,90 à 3,40; taureaux, 2,90 à 3,30; vaches, 2,80 à 3,20; veaux, 4,50 à 4,90; moutons, 4,75 à 5,25; porcs, 6,60 à 7 fr.

Instrument de Ferme
MATERIEL DE SCIERIE
MOULINS
VENDEUR
327 Rue St-Martin
PARIS

Cours des Vins
Muscadet 1932..... 800 à 900
Gros plant..... 340 à 400
Noyau..... 150 à 200
Chablis 6 à 7 fr. par soult..... 300 à 325
Sauternes..... 350 à 400

LA DOUVE GUÉRIT EN 48 HEURES
FILIDOUVE
Le traitement ne dure que 48 heures pour les moutons, 3 jours pour les bovins. Livré en capsules, le FILIDOUVE s'absorbe très facilement et sa composition d'acide filique pur, six fois plus active que l'extrait éthéré de fougère mâle, en fait la médication la plus économique.

LISEZ cette lettre de M. Perrin, vétérinaire à St-Saulge (Nièvre), qui nous a déjà commandé plus de 10.000 capsules, tant pour les ovins que pour les bovins.

Je vous autorise à mentionner mon nom comme client affilié et content de votre produit. Je le recommande et sans aucune exception de d'excellents résultats avec le FILIDOUVE dans la distomatose ovine, même sur des trou-

peaux où tous les autres produits avaient donné de mauvais résultats. Je n'ai jamais eu d'accidents d'intolérance ou d'intoxication et la facilité du traitement est incomparable. Enfin c'est le seul produit qui ait donné des résultats vraiment probants dans la distomatose bovine.

Demander aujourd'hui même notre brochure en utilisant le bon ci-contre. Elle vous sera envoyée gratuitement.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
8, Rue Banneville
PARIS
(19)

BON pour une Brochure sur le FILIDOUVE
Nom et Prénoms.....
Adresse.....
Ville.....

DOCKS de l'OUEST
600 Succursales
RÉCLAMES
pour
NOËL et JOUR DE L'AN

Champagne "Comte de Belmont", la bouteille (v.c.) 14 »
Champagne "Bauron Le Roy", la bouteille (v.c.) 15 »
Bordeaux "Château Grande Ferrade", la bouteille (nu) 5 50
Grand Vin d'Algérie "Royal Kaida", la bouteille (nu) 4 50

Muscadet - Vallet - Anjou - Graves - Sauternes
St-Emilion - St-Estèphe - Moulin-a-Vent - Pommard
— L'authenticité de nos Vins fins est garantie —

Rhum S'-Bart 46°
Le meilleur des Rhums fins
Le litre (nu)..... 27 fr.

LIQUEURS FINES — SPIRITUEUX

CONFISERIE - BISCUITS
Chocolats Boules, Crème et Praliné, Fondants, Dragées, Pralines, etc.
Jolies Boîtes fantaisie et Sacs riches garnis d'excellents chocolats

A Qualité égale, Prix inférieur
A Prix égal, Qualité supérieure

TIMBRES-PRIMES sur tous les ARTICLES

CHAUVEZ-VOUS
AU
NANTES

PARFAIT POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX
THOMAS
TOUJOURS LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

...dans votre BASSE-COUR
I'AVIORHONE
(Produit RHONE-POULENC)
accélère le développement
accroît la ponte
raccourcit la mue
et assure la résistance aux maladies.

Le tube pour le traitement de 50 poules ou 400 poussins 16 fr.
En vente dans toutes pharmacies
Brochure explicative sur demande :
SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPANSION CHIMIQUE SPECIA
Marques Poulenc Frères et Usines du Rhône
21, Rue Jean-Goujon Paris-8°

Un résultat entre M. Naveau L. à Poille (Sarthe).
fumure courante sans Potazote (600 kgs)..... 15.500 kgs
fumure courante AVEC POTAZOTE..... 21.900 kgs

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Un résultat entre M. Naveau L. à Poille (Sarthe).
fumure courante sans Potazote (600 kgs)..... 15.500 kgs
fumure courante AVEC POTAZOTE..... 21.900 kgs

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Un spécialiste
m'ordonne votre tisane,
elle m'a sauvé la vie

12 Février 1932.
J'étais atteint de rhumatisme sur le cou et l'estomac. J'avais des crises épouvantables qui me faisaient énormément souffrir. Tous les remèdes employés, sans aucun résultat. J'étais en train de me désespérer quand j'ai vu dans le journal votre Tisane des Chartreux de Durbon. Immédiatement mes crises s'apaisèrent et je suis maintenant complètement rétabli; en prenant votre Tisane, je puis dire qu'elle m'a sauvé la vie.

M^{me} CARRÈRE,
5, rue Bassié, à Bordeaux.
« Elle m'a sauvé la vie... ». Peut-on mieux reconnaître la supériorité efficace de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, la où tout paraissait désespéré, la où la gravité du mal semblait défier tous les remèdes connus, la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, agit, elle, tout de suite et à fond.
Rhumatisants, qui croyez que votre mal terrible est invincible, imitez M^{me} Carrère, faites une cure de TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, à base de plantes des Alpes; en quelques jours et pour toujours elle vous délivrera...

« Dans le flacon, 14.50
Boîte de 10, 13.50
Flacon, 8.50 »
dans les pharmacies

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON
ON DEMANDE, en Hle-et-Vilaine, femme de basse-cour, veuve ou vieille Hle. Bourhausais, Pleugueneuc.

PRÊTS les meilleures conditions
CAPITAUX
CRÉDIT de FRANCE 81, rue Turbigo, PARIS

Pépinières J. Bécigneul
48, rue Haus-Pavé, NANTES - Tél. 119.74
TOUS ARBRES et ARBUSTES
Catalogue franco sur demande

CIDRE
COLORE - BONIFIE
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GRIÈVES
PAR LES
PRODUITS GATE
EXIGER LA VRAIE MARQUE
T^{me} Ph^{me} et E. GALICHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Rozay; Prevost, à Héric; Sicaud, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Laget, à Savennay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le Roux, à Plessé.

Plus de Chevaux
poussifs
Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP PECTUS » du vétérinaire suisse, Dr. H. H. H. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franco.

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.
Monsieur le Professeur P. PARAT
Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)
Compte chèque postal 45782, Bordeaux.
Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

CYCLISTE AVERTI
PRÉSENTE UN GRAND PRIX
BONHEUR ALIMENTAIRE
INCROYABLE
BAUDOU
EN VENTE CHEZ
TOUTS LES AGENTS
PRIX 55

LES EGLISSETTES (Gironde)
RELIGIEUSE donne secret pour guérir l'ulcère et l'hémorroïde. Maison NERA, à Nantes

Une ration composée d'aliments récoltés sur la ferme et complétée par un mélange concentré fera merveille. Ce mélange comprend 15 % de son, 25 % de tourteau (arachide) et 60 % de RIZ
Et le lait coule en abondance....
Ecrire au Bureau de Propagande
62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS
BANNIÈRES - INSIGNES
ECHARPES POUR MAIRES ET ADJOINTS
A. CHAPEAU
Fabricant
8, Rue Malherbe-Rodier, NANTES
Remise de 10 %, aux sociétés

La TREMATODINETTE
contre la
COCCIDIOSE
Gros ventre des Lapins, etc.
Adrien SASSIN, Produits vétérinaires, ORLÉANS
Brochure de 96 pages sur maladie franco sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande

Documentaire GRATUIT
N°
sur demande